

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201005-91_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Cinq Octobre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.

Absent excusé : Pierre PAGNON donne procuration à Virginie PORTEILS

Absente : Héroïse MONREAL

En exercice : 27

Présents : 25

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.91/2020

Demande d'aide de financement auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, présente à l'assemblée le projet de réalisation d'un atlas de la biodiversité communal.

Dans la continuité du label Territoire Engagé pour la Nature (TEN), seule commune du département à être labellisée par l'Agence Régionale de Biodiversité Occitanie, Torreilles souhaite répondre à l'appel à projet lancé par l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Au-delà de l'aspect technique de recensement des espèces et des milieux naturels, cet atlas est également un outil de sensibilisation vis-à-vis des habitants et usagers de la commune. Il s'agit donc en parallèle des inventaires, d'élaborer des animations visant à faire connaître la biodiversité et ses enjeux de préservation. En plus, des moyens de communication dont dispose la commune, plusieurs associations proposent des animations.

L'ensemble des dépenses liées à la réalisation d'un atlas de la biodiversité communal s'élève à 25 100€ HT. Soit 19 100 € HT pour la réalisation de l'inventaire et 6 000 € HT pour la réalisation de journées d'animation et de sensibilisation à la biodiversité dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communal.

L'Office Français de la Biodiversité subventionne jusqu'à 80% les réalisations d'atlas de la biodiversité, nous sollicitons donc le montant maximum d'aide au financement soit la somme de 20 080 €.

.../...

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20201005-91_2020-DE

Plan de financement :

	HT	%
Office Français de la Biodiversité	20 080 €	80
Autofinancement	5 020 €	20
Coût total de l'opération	25 100 €	100

Le conseil municipal, Oüi l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le budget principal de la ville.

VU le code général des collectivités territoriales.

➤ DECIDE de constituer un dossier de demande de subvention à l'attention de l'Office Français de la Biodiversité.

➤ AUTORISE monsieur le maire à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission

en préfecture du : 07 OCT. 2020

et publication du : 07 OCT. 2020

Torreilles le : 07 OCT. 2020

Le maire,



le maire,

Marc MEDINA

